



Le Président,

17.01.05

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion des 2 et 3 mars 2017**

« Formation, orientation : tous partenaires pour agir »

**Une feuille de route : le Contrat de Plan Régional de
Développement des Formations et de l'Orientation
Professionnelle (CPRDFOP)**

Défis du nouveau siècle, **les mutations sociales, écologiques et numériques impactent nos sociétés et nos économies**. Elles placent les travailleurs actuels et futurs dans la nécessité d'appréhender ce monde en pleine transformation et invitent chacun à anticiper pour maîtriser son propre destin.

Face à ces défis, la formation est un levier fondamental pour accompagner les habitants dans la mise en œuvre de leurs parcours et projets professionnels.

Initiale ou continue, par alternance ou non, la formation permet de développer ses savoirs, d'améliorer ses connaissances, d'augmenter ses compétences, de valider des qualifications. Elle facilite l'émancipation individuelle et collective, la réussite de chacun et chacune. Elle est le sésame pour une insertion professionnelle facilitée et durable : progrès personnel, elle signe aussi un progrès social, celui d'une société qui facilite l'autonomie et la progression humaine.

Des habitants formés, des entreprises performantes

Dans notre économie régionale où la production de biens et de services ne peut se développer que par l'innovation et l'adaptation de nos entreprises, le rôle de la Région et des partenaires sociaux est d'investir dans des formations adaptées et de qualité (savoirs de base, formations certifiantes et qualifiantes). L'investissement humain est la clef de la performance et de la compétitivité de nos entreprises. Maillant le territoire, fertilisée par le numérique, les formations permettent d'accéder à un emploi, de réussir une reconversion professionnelle, de progresser dans ou vers un métier.

A partir d'une ambition partagée – **l'excellence des formations pour l'emploi** -, la Région Centre-Val de Loire est totalement mobilisée pour développer les connaissances et les savoirs professionnels de ses habitants. Avec les partenaires sociaux et l'Etat, elle prépare le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui inclura le schéma des formations sanitaires et sociales, le schéma de l'apprentissage ainsi que le plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Défini au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), **ce contrat est une opportunité pour les habitants, les entreprises et les territoires de notre région**. Il vise à favoriser les parcours professionnels de nos concitoyens, à répondre aux nécessités de notre économie régionale et à relever les défis des transitions sociétales, écologiques et numériques.

Le CPRDFOP est assurément **une opportunité pour accompagner chaque individu, quel que soit son projet professionnel**, et faire de l'orientation tout au long de la vie une réalité tangible, en permettant à chacun d'avoir un rapport plus autonome à la formation.

Le contrat a pour objet l'analyse des besoins du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications (en tenant compte des objectifs de développement économique) et la programmation des actions d'orientation et de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Le CPRDFOP, en cours d'élaboration, définit notamment :

- Les objectifs en matière d'offre de conseil et d'accompagnement en orientation en mettant l'accent sur la prévention des décrochages, une meilleure lisibilité du service public régional de l'orientation (SPRO) et l'affirmation du droit pour chacun à « changer de parcours ».
- Les enjeux à venir en matière de formation professionnelle initiale et continue, et notamment celles favorisant l'accès, le maintien et le retour à l'emploi. Le contrat confirme la nécessaire accessibilité de tous à une offre de formation de qualité, en fonction de ses besoins et pour sécuriser son parcours. Il conforte l'importance d'un accompagnement et d'un outillage des entreprises dans la définition de leurs besoins actuels et nouveaux en termes de métiers, d'emplois et de compétences.
- Des schémas de formation spécifiques et leurs priorités : le schéma régional de l'apprentissage, celui des formations sanitaires et sociales et le plan régional de lutte contre l'illettrisme (PRLCI).
- Les modalités d'une gouvernance quadripartite au sein du CREFOP gage de mise en œuvre, de suivi et de pilotage du contrat

Contrairement aux autres schémas régionaux déjà élaborés, le CPRDFOP est un **contrat quadripartite qui se matérialise par une signature collégiale** (Président du Conseil régional, Préfet, autorités académiques et partenaires sociaux).

Bien que ce ne soit pas un schéma propre à la collectivité régionale, il doit être articulé avec les priorités et enjeux définis dans les schémas stratégiques régionaux. Ainsi, son articulation, notamment, avec les orientations du SRDEII a été pensée tout au long du processus. **L'élaboration de ces deux outils stratégiques offre une formidable occasion de penser et d'organiser, dès à présent, l'articulation entre l'orientation, la formation professionnelle, le développement économique et l'emploi.**

Deux axes structurent cette communication.

- D'une part, quelques grands principes et objectifs qui émergent dans la phase actuelle d'élaboration du contrat.
- D'autre part, un rappel de la démarche d'élaboration du contrat et son calendrier.

I. GRANDS PRINCIPES ET OBJECTIFS QUI EMERGENT DANS LA PHASE ACTUELLE D'ELABORATION DU CONTRAT

A. Les orientations structurantes, fruits d'un engagement des signataires

Dans le contrat, la formation professionnelle tout au long de la vie est la priorité de l'ensemble des partenaires signataires.

Le parcours professionnel intègre un continuum d'actions allant de l'orientation, en passant par la formation professionnelle et jusqu'au maintien dans l'emploi.

Les habitants et apprenants (bénéficiaires des actions de formation) présents sur le territoire du Centre-Val de Loire quels que soient leur statut et leur lieu de résidence sont au centre des priorités du contrat. Ces dernières s'adressent également aux acteurs publics (Etat-Région) et privés (entreprises, partenaires sociaux, prestataires de formation, COPAREF, OPCA/OPACIF, partenaires du SPRO/CEP,...) en définissant précisément leur feuille de route.

Pour tous les **habitants** de la région Centre-Val de Loire, le contrat doit permettre :

- l'élévation du niveau de qualification et de compétences (évolution professionnelle et progression d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle) par des actions de formation accessibles et de qualité,
- la prise en compte des aspirations individuelles pour favoriser l'épanouissement personnel,
- la réduction des inégalités dans le parcours de formation (femmes-hommes, handicap, discrimination, ...),
- l'autonomie dans la gestion des parcours professionnels sécurisés et outillés,
- l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Pour les **entreprises**, le contrat doit permettre de :

- mettre l'individu au cœur de son développement,
- renforcer la compétitivité de l'entreprise à travers un investissement formation gagnant pour l'entreprise et gagnant pour le salarié,
- répondre à leurs besoins nouveaux ou émergents en termes de métiers, d'emploi, de compétences et de qualification et donc de mieux anticiper les évolutions,
- les outiller et les accompagner dans la définition de leurs besoins en gestion des ressources humaines,
- l'accompagnement des transitions qu'elles soient numériques, écologiques et énergétiques.

Pour les **territoires** de notre région, le contrat doit permettre :

- la réduction des inégalités des territoires dans l'accès aux services (information, orientation, formation, logement, mobilité,...),
- la montée en puissance de la connaissance des besoins et spécificités des territoires (développement économique, emploi, qualification, formation,...),
- la réponse aux besoins exprimés en terme de besoins de qualification, de formation, d'information et d'orientation.

B. Les priorités affirmées dans le CPRDFOP en cours d'élaboration

Le 27 janvier 2017, la Commission C+FOR du CREFOP s'est réunie et a proposé une liste d'engagements pour le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Ces engagements stratégiques sont de deux niveaux :

- Ceux ayant un impact direct pour les habitants, les entreprises et les territoires
- Ceux à destination des acteurs politiques et institutionnels (dont leur réseau).

La réussite des objectifs du contrat passe par le renforcement du partenariat (collaboration, co-construction) entre acteurs institutionnels, mais aussi par des propositions nouvelles, directement opérationnelles et adaptées aux besoins des habitants, des entreprises et des territoires. Ces derniers engagements seront mis en plus grande visibilité dans le CPRDFOP (et apparaissent dans la présente communication en couleur rouge).

Le contrat, en cours de rédaction actuellement, est structuré autour de quatre parties. Elles ont été travaillées en CREFOP et sont portées actuellement par les membres du quadripartisme régional. En voici le projet.

Première partie : Accompagner chaque habitant dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de sa vie.

La capacité à comprendre le monde environnant et à s'orienter est une condition fondamentale du développement des parcours professionnels et citoyens. Il s'agit de permettre à chaque personne (jeune ou adulte) et quel que soit son statut et son lieu d'habitation d'accéder à des ressources et à un accompagnement pour s'informer, construire son projet professionnel, se former et faire évoluer son parcours. A travers le CPRDFOP, il s'agit de poursuivre et de renforcer les actions conduites dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) visant à créer, pour tous, les conditions d'une orientation choisie tout au long de la vie.

1- Le SPRO au service de chacun : comment améliorer l'orientation et prévenir les décrochages ?

a. Favoriser les parcours réussis en renforçant le SPRO.

Engagement n° 1 : renforcer la visibilité du SPRO et l'identification des structures pour le grand public, sur l'ensemble du territoire régional.

b. Renforcer la connaissance des secteurs économiques, des métiers et des compétences attendues.

Engagement n° 2 : offrir aux jeunes et aux adultes en orientation un large choix de parcours de formations possibles.

2- Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et le Compte Personnel d'Activité (CPA), outils d'accompagnement pour les actifs.

Engagement n° 3 : Mieux faire connaître le CEP, le CPA et le CPF.

3- Le droit de changer de parcours.

Engagement n° 4 : Mieux connaître ce qui peut conduire au décrochage et favoriser la persévérance en formation.

Engagement n° 5 : Accompagner la remédiation et le raccrochage par une mobilisation partenariale renforcée.

Deuxième partie : Sécuriser les parcours au regard des besoins des personnes, des territoires et des entreprises.

Face aux profondes mutations (technologiques, numériques, écologiques et énergétiques, organisationnelles et sociétales) que connaissent les individus et les entreprises sur les territoires, répondre aux besoins des citoyens et des entreprises en termes de compétences, d'emploi et de sécurisation des parcours, par des actions ciblées de formation professionnelle est primordial.

Une solide formation initiale a un impact positif sur la réussite du parcours de chacun conditionnant les capacités à s'adapter dans un environnement complexe. La formation professionnelle tout au long de la vie joue un rôle essentiel pour les individus (favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de qualification, contribuer à la promotion sociale, à l'émancipation et l'épanouissement personnel et favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi,...) et les entreprises (levier favorisant la compétitivité, l'innovation et le développement, outil de pilotage d'une stratégie en matière de ressources humaines,...).

1- L'accès de tous à une formation de qualité en fonction de ses besoins et pour sécuriser son parcours.

a. La possibilité pour chacun d'avoir accès à différents dispositifs sécurisant son parcours.

Engagement n° 6 : s'emparer des outils existants pour valoriser ses compétences et son parcours professionnel.

Engagement n° 7 : Agir pour l'égalité d'accès à la formation et permettre à chacun d'atteindre ses ambitions.

Engagement n° 8 : Anticiper les sorties de formation et opérer un accompagnement post-formation pour sécuriser les parcours.

b. Une offre de formations professionnelles cohérente et articulée.

Engagement n° 9 : Soutenir et développer l'offre de formation sur les métiers d'avenir ou en tension.

Engagement n° 10 : Une offre de formation en lien avec l'entreprise.

c. La possibilité offerte de pouvoir accéder à une formation de qualité, modularisée, à distance, en articulation avec son emploi.

Engagement n° 11 : une offre de formation individualisée, modularisée et innovante qui s'appuie notamment sur les outils numériques.

d. La possibilité de se former dans chaque bassin d'emploi, y compris, dans les zones rurales.

Engagement n° 12 : des services disponibles, proches et efficaces, y compris en zone rurale, pour rapprocher les utilisateurs de la formation.

Engagement n° 13 : une offre de formation adaptée sur chaque territoire.

Engagement n° 14 : Des territoires qui se mobilisent, en cohérence avec le niveau régional.

2- L'accompagnement et l'outillage des entreprises dans la définition de leurs besoins actuels et nouveaux en termes de métiers, d'emplois et de compétences

Engagement n° 15 : Renforcer la connaissance du tissu économique local, de son environnement et des potentialités du territoire.

Engagement n° 16 : Outiller et accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins.

Troisième partie : la cohérence des schémas de formation spécifiques avec les priorités du contrat

1- Un schéma de l'apprentissage rénové avec de nouvelles conventions quinquennales

- Améliorer l'information et la connaissance des jeunes sur les métiers et les formations
- Développer des initiatives nouvelles avec les autorités académiques et favoriser les échanges entre CFA-lycées et collèges
- Consolider le projet professionnel du jeune
- Coordonner un réseau régional de développeurs de l'apprentissage – alternance afin de développer l'apprentissage
- Mener une politique volontariste d'adaptation de l'offre de formation et expérimenter des parcours innovants
- Développer l'usage du numérique
- Engager une démarche de labellisation des CFA
- Renforcer les outils de connaissance du suivi de l'insertion des apprentis

2- Un schéma des formations sanitaires et sociales équilibré

- Co-construire la professionnalité
- Sécuriser les parcours et la mobilité professionnelle
- Adapter l'offre de formation dans chaque territoire de la région
- Accroître l'attractivité des métiers
- Améliorer la qualité des formations

3- Le Plan régional de lutte contre l'illettrisme

- Prévenir les situations d'illettrisme
- Accompagner et former les publics en situation d'illettrisme
- Proposer un appui aux acteurs, outils et professionnalisation
- Communiquer

Quatrième partie : Une gouvernance quadripartite au sein du CREFOP, gage de mise en œuvre, de suivi et de pilotage du CPRDFOP.

La volonté des partenaires est forte d'atteindre les objectifs ciblés au travers du contrat. En appui de cette volonté, une gouvernance active doit être mise en place grâce au CREFOP sur le pilotage du contrat.

1- Des signataires responsables et mobilisés

- Participer activement et de façon continue
- Clarifier les engagements sur lesquels les signataires se mobiliseront

2- Améliorer la qualité et la prise en charge financière des formations en fonctionnant en conférence des financeurs

- Etendre les partenariats de co-financements
- Mettre en place une conférence des financeurs

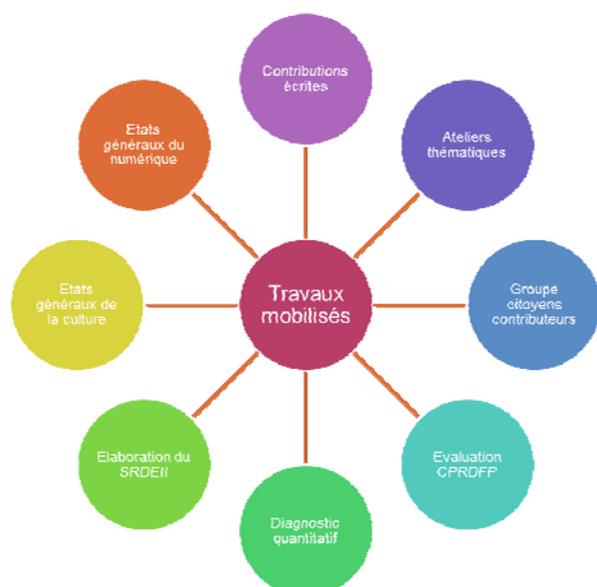
3- Améliorer la prise de décision en se dotant d'outils de suivi et en évaluant nos politiques au fil du contrat

- Renforcer les outils de suivi pour améliorer la prise de décision
- Evaluer pour réinterroger les dispositifs au fil du contrat

II. RAPPEL DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CPRDFOP

A. La construction partenariale institutionnelle, participative et citoyenne

Elaboré par le Conseil régional, dans le cadre du CREFOP et plus particulièrement de la commission C+FOR¹, le CPRDFOP **se nourrit d'une méthode de construction partenariale, institutionnelle, participative et citoyenne.**



➤ Tirer les enseignements de l'évaluation du précédent contrat

Le point de départ de l'élaboration du CPRDFOP a consisté à partager les enseignements de l'évaluation du précédent contrat et notamment prendre en compte les limites formulées (ex: faible articulation entre formation initiale et formation continue ; faible place donnée aux actions de prévention du décrochage scolaire au profit des actions de remédiation et de raccrochage, etc).

Aujourd'hui, le CPRDFOP se construit dans une logique davantage systémique, qui permet de penser les articulations entre ses différentes dimensions, notamment en veillant à :

- la prise en compte des aspirations individuelles pour favoriser l'épanouissement personnel.
- la cohérence avec les besoins économiques identifiés dans la région et considérés comme stratégiques par les signataires du contrat.
- la construction d'une approche en termes de «formation et de sécurisation des parcours tout au long de la vie», et donc d'une articulation entre la formation professionnelle initiale et continue.

¹ La Commission C+FOR est en charge de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du CPRDFOP. Elle rassemble les acteurs de la quadripartite régionale (Conseil régional, Etat, organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs) ainsi que les opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

- l'articulation entre les différents leviers d'intervention. Pour exemple, sur la formation initiale, il s'agit de démontrer les connexions existantes entre l'élaboration de la carte des formations, la lutte contre le décrochage scolaire et l'orientation.

- **Adapter les objectifs et les priorités à l'aune du nouveau contexte législatif et des priorités politiques régionales**

Ce futur contrat s'adapte aux évolutions induites par la loi du 5 mars 2014 conjuguées aux actions et engagements politiques pris dans le cadre de la nouvelle mandature du Conseil régional. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du CPRDFOP, les enjeux en matière d'emploi-formation-orientation issus des **états généraux organisés sur le territoire (développement économique et de l'emploi ; numérique ; culture)**, les enseignements issus des **Cordées du territoire** et **l'étude du CESER relative à « l'apport économique de la culture en région Centre-Val de Loire »** (2016) sont des matériaux importants à prendre en compte.

Pour le Conseil régional, l'Etat, les organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs, il s'agit, à travers ce contrat, d'élaborer une feuille de route partagée sur les orientations et priorités politiques. C'est en ce sens qu'ont été produites les **35 contributions des différents partenaires** du champ de l'emploi-formation-orientation (dont : l'Etat, les partenaires sociaux, les Chambres consulaires, Pôle Emploi, les Conseils départementaux, les communautés d'agglomération,...).

Quelles formations et orientations professionnelles souhaite-t-on demain, pour les habitants du Centre-Val de Loire ? Et comment mieux répondre aux besoins exprimés par les publics et les entreprises de la région?

Ces questions ont été le fil rouge des travaux conduits durant cette année 2016, que ce soit lors de l'élaboration du diagnostic réalisé par le **groupe experts** (réunissant lors des **4 réunions** le GIP Alfa Centre, le Conseil régional, les services de l'Etat, Pôle Emploi et le COPAREF) et lors des **quatre Ateliers thématiques du CPRDFOP** (« prévention et lutte contre le décrochage » ; « Alternance » ; « Formations sanitaires et sociales » ; « Illettrisme et savoirs de base » **réunissant plus de 350 partenaires institutionnels régionaux et nationaux.**

- **Enrichir la réflexion par la concertation d'un groupe de citoyens contributeurs**

Parce que l'élaboration d'une stratégie de développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles concerne tous les habitants du Centre-Val de Loire, l'ensemble des acteurs institutionnels membres du CREFOP, sous l'impulsion de la Région, ont souhaité donner la parole aux citoyens volontaires qu'ils soient jeunes et adultes, en formation, en activité, en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi, résidant dans les six départements de la région.

Ainsi, un groupe de « citoyens contributeurs » d'une **quarantaine de personnes** représentatives des habitants de la région Centre-Val de Loire a été mis en place, sur le principe du volontariat lancé au printemps 2015, pour travailler sur la première phase d'élaboration du contrat.

L'objectif attendu était la réalisation d'un rapport permettant d'aider les décideurs dans leurs choix et engagements pour les cinq années de la vie du contrat. Durant un semestre, et pendant **cinq réunions**, ces habitants se sont réunis lors de demi-journées pour partager leurs expériences, leurs idées, les services dont ils bénéficient et évoquer leurs besoins.

La commission C+FOR du CREFOP, a reçu par deux fois le « groupe citoyens contributeurs », en amont de la rédaction du contrat (restitution du rapport du groupe en C+FOR du 8 juillet 2016) et après le premier projet de rédaction (avis des « citoyens contributeurs » sur les engagements proposés dans le contrat et priorisation des propositions d'actions le 27 janvier 2017).

La richesse de la méthode participative, conjuguée à la volonté des membres du CREFOP d'élaborer un document en lien direct avec les préoccupations des habitants de la région, feront assurément de ce contrat, un acte d'engagement politique et citoyen.

B. Calendrier d'élaboration et de signature du CPRDFOP

Le calendrier d'élaboration acté par les membres du CREFOP répond aux cadencements fixés par la loi du 5 mars 2014 (respect des règles du quadripartisme, des étapes de rédaction, de consultation, de concertation, de signature du contrat). Il répond également à une double volonté celle :

- d'une articulation renforcée entre le développement économique, l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle en respectant les étapes d'élaboration du SRDEII et l'organisation des Cordées du territoire.
- d'une co-construction du CPRDFOP en faisant pleinement vivre le quadripartisme, condition première d'une signature collégiale du contrat.

Concrètement, le calendrier d'élaboration s'est traduit par les étapes suivantes :

Février-Juin 2016 :

- premiers travaux d'élaboration du diagnostic CPRDFOP en lien avec celui du SRDEII,
- contributions aux Etats généraux du développement économique et de l'emploi,
- début des travaux du groupe citoyens,
- validation de l'ossature du CPRDFOP en CREFOP.

Juin-Octobre 2016 :

- organisation des quatre Ateliers du CPRDFOP,
- synthèse des contributions des partenaires,
- validation du diagnostic du contrat et présentation d'un plan détaillé en CREFOP.

Novembre-Décembre 2016 :

- identification des enjeux sur la base des matériaux à disposition (évaluation du précédent contrat, Etats généraux du développement économique et de l'emploi, orientations du SRDEII, réunions des Cordées du territoire, contributions de partenaires, Ateliers du CPRDFOP,...),
- rédaction d'une première version du contrat.

Janvier-Février 2017 :

- présentation, en CREFOP, d'une première version du contrat et proposition d'une liste d'engagements
- transmission du projet aux Conseils Départementaux, au CESER et au COPAREF.

Mars-Avril 2017 :

- consultations prévues par la loi en mars (Conseils départementaux et Comité Régional de l'Enseignement Agricole le 7 mars ; Conseil Académique de l'Education Nationale le 8 mars)
- validation du CPRDFOP en CREFOP Plénier.

Mai 2017 : Vote du CPRDFOP en Session plénière du Conseil régional le 18 mai.

Mai-Juin 2017 : Signature du CPRDFOP par le Conseil régional, l'Etat (Préfet et autorités académiques) et les partenaires sociaux.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

FRANÇOIS BONNEAU